

Fiche d'information: Une pratique lourde de conséquences

Près de 200 millions de filles et de femmes sont excisées dans le monde; 44 millions sont des filles de moins de 15 ans. 37 pour cent des filles de 15 à 19 ans sont concernées. La mutilation génitale féminine (MGF) enfreint les droits humains fondamentaux. Cette pratique très douloureuse laisse des séquelles physiques et psychiques à vie. L'UNICEF met tout en œuvre pour protéger les petites filles et mettre fin aux MGF.



Chaque enfant a droit à son intégrité physique. En outre, l'article 24-3 de la Convention des droits de l'enfant oblige les 196 Etats parties à protéger les enfants contre les pratiques traditionnelles qui pourraient nuire à leur santé. L'excision, également nommée «mutilation génitale féminine», est une telle pratique. Cette intervention constitue une violation des droits humains, quel que soit le type d'excision, qu'elle ait lieu en milieu hospitalier ou dans des conditions d'hygiène précaires.

Une pratique répandue

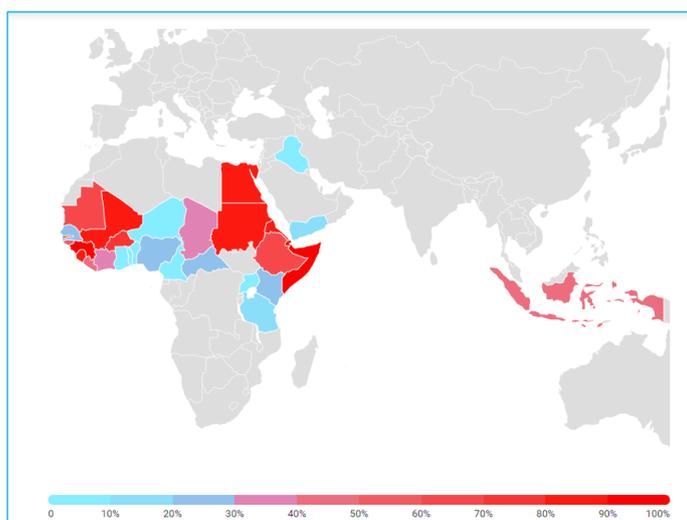
La mutilation génitale féminine signifie l'ablation partielle ou complète des lèvres et/ou du clitoris. Dans certains cas, la plaie est ensuite suturée pour ne laisser qu'un minuscule orifice. Les filles ont généralement beaucoup moins de douze ans et, en raison des hémorragies importantes, il n'est pas rare qu'elles succombent à cette pratique.

Le risque d'infection sévère ainsi que des maux chroniques – par exemple lors des rapports sexuels - viennent encore s'ajouter aux douleurs extrêmes endurées. Les risques sont particulièrement importants à l'accouchement: on estime que près de la moitié des décès survenus chez des parturientes excisées sont imputables à la mutilation génitale. Le bébé est lui aussi exposé à un risque accru. En outre, il n'est pas rare que des douleurs accompagnent la femme concernée tout au long de sa vie. Provoquées par des fistules, des infections, le déroulement perturbé de la menstruation ou d'autres complications, ces douleurs s'ajoutent au traumatisme de l'excision proprement dite. Ayant vécu très jeune une situation dans laquelle elle s'est sentie trahie et laissée sans protection par une personne de confiance - celle-là même qui était l'initiatrice de l'excision – il n'est pas rare que la personne concernée garde aussi des séquelles psychologiques du traumatisme subi, notamment des dépressions.

Un problème mondial de droits humains

Bien que le nombre exact ne soit pas connu, des données représentatives ont permis d'établir qu'au moins 200 millions de filles et de femmes dans le monde vivent aujourd'hui dans 30 pays qui ont subi une excision.

Les données disponibles montrent que les MGF sont très répandues dans un certain nombre de pays, de la côte atlantique à la Corne de l'Afrique, dans des régions du Moyen-Orient comme l'Irak et le Yémen, et dans certains pays d'Asie comme l'Indonésie, avec des prévalences très variables. En Somalie, en Guinée et à Djibouti, la pratique est presque universelle, avec un taux d'environ 90 pour cent, tandis qu'au Cameroun et en Ouganda, elle ne concerne pas plus de 1 pour cent des filles et des femmes. L'excision est pourtant une question de droits humains qui concerne les filles et les femmes dans le monde entier. Des indices montrent que cette pratique existe notamment en Colombie, en Inde, en Malaisie, à Oman, en Arabie saoudite et aux Émirats arabes unis. Elle est également présente dans certaines parties de l'Europe, ainsi qu'en Australie et en Amérique du Nord, qui ont été la destination, au cours des dernières décennies, de migrants en provenance de pays où les MGF sont encore pratiquées.



Prévalence des MGF dans le monde en 2022, source : UNICEF Data.
La carte ne reflète pas pas la position de l'UNICEF sur le statut juridique d'un pays ou d'un territoire ou sur l'abolition d'un territoire.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a défini quatre types de mutilations génitales féminines

Type I : ablation partielle ou totale du clitoris et/ou du prépuce (clitoridectomie).

Type II : Ablation partielle ou totale du clitoris et des petites lèvres, avec ou sans ablation des grandes lèvres (excision).

Type III : Rétrécissement de l'ouverture vaginale et création d'une fermeture par excision et assemblage des petites lèvres et/ou des grandes lèvres, avec ou sans ablation du clitoris (infibulation).

Type IV : toutes les autres interventions nuisibles qui blessent les organes génitaux féminins et qui n'ont pas de but médical, par exemple : piquer, percer, inciser, racler et cautériser ou tatouer.

L'excision – pourquoi donc ?

Il existe différentes théories qui tentent d'expliquer l'excision. Dans de nombreuses sociétés qui la pratiquent, on croit couramment que l'excision est imposée par la religion. Or, aucune des religions prédominantes n'exige l'excision des petites filles et des femmes. Il y a même des indices qui prouvent que la mutilation génitale féminine était pratiquée déjà avant l'avènement du christianisme et de l'islam ; il en est fait mention par exemple chez Hérodote (env. 500 av. J.-C.) et Strabon (env. 50 av. J.-C.).

Comme l'excision est malgré tout souvent justifiée par des arguments religieux, 34 imams respectés de Mauritanie ont élaboré en janvier 2010 une fatwa - un avis juridique - contre l'excision des filles. Dès septembre 2011, des leaders religieux de neuf autres pays fortement concernés se sont joints à eux. Dans une fatwa régionale, ils affirment que l'excision n'est pas justifiée par la loi religieuse de l'islam, la charia, mais qu'elle est interdite ; un jalon pour l'élimination de la pratique.

D'autres tentatives d'explication reposent généralement sur des raisons esthétiques, hygiéniques et symboliques ou sur la "garantie de virginité". Dans les travaux de prévention contre l'excision, on a constaté que l'examen isolé de certains aspects et déclarations ne permettait d'observer que des changements réactifs, sans parvenir à vaincre la pratique. Après une campagne intensive sur les risques pour la santé des filles, on a par exemple observé que l'excision se "médicalisait", c'est-à-dire qu'elle impliquait de préférence des médecins et des hôpitaux. De telles observations soulignent l'ancrage de la circoncision des filles dans les communautés pratiquantes.

Ancrage sociétal

L'excision des filles joue un rôle social clé et complexe, car elle semble garantir le statut social de toute la famille. Les filles non excisées sont souvent considérées comme "impures", sont mises en marge de la communauté, ne peuvent pas être mariées ou jettent le discrédit sur leur famille.

En faisant exciser leurs filles, les parents veulent avant tout qu'elles grandissent bien intégrées. S'y soustraire peut entraîner l'exclusion de toute la famille, ce qui comporte des risques considérables pour les filles et les femmes. Sur le plan social, les MGF n'offrent donc pas seulement un sentiment d'appartenance, mais assurément paradoxalement une certaine fonction de protection. Un ancrage aussi profond de la pratique dans la société et dans l'image qu'elle a d'elle-même est le signe d'une "norme sociale", comme expliqué dans la colonne latérale.

L'excision des filles est surmontable

Malgré cet ancrage, l'excision en tant que norme sociale est soumise à l'évolution générale de la société. En l'espace d'une génération, il est possible de la surmonter, car dans certaines circonstances, il est possible d'abandonner assez rapidement cette pratique séculaire. Le processus qui mène à la modification de ces convictions profondes et à l'abandon des schémas de comportement est toutefois très complexe. De simples interdictions ne conduisent pas d'elles-mêmes à un changement de mentalité. Ce n'est que lorsque la pratique est abandonnée par conviction que l'on peut s'attendre à un changement social durable.

L'approche globale de l'UNICEF

Les mesures de sensibilisation et d'éducation sont donc les instruments les plus importants pour provoquer un changement d'attitude. Sur la base des connaissances et de l'expérience de chacun, le thème doit être abordé avec beaucoup de tact sous tous les angles : du point de vue des droits de l'homme, de la dignité humaine, de l'hygiène, de la santé et de la discrimination.

Ces discussions permettent de prendre conscience des risques et des inconvénients de l'excision et de renforcer les droits de l'enfant et les droits de l'homme.

Sur la base de ces valeurs universelles, l'accès se fait ensuite par le biais du concept de "norme sociale". L'objectif est que la population considère l'excision comme une violation manifeste des droits mentionnés et y renonce.

La certitude parentale que la fille non excisée ne subira pas de désavantages dans la vie est également centrale. Les filles et les femmes non mutilées doivent être acceptées comme membres à part entière de la société et comme épouses. Si ces conditions sont réunies, l'expérience montre que de plus en plus de parents décident de ne pas faire exciser leurs filles.



©UNICEF/UNO421350/Uganda 2021

Les normes sociales sont des attentes envers les membres d'une communauté, qui prescrivent une certaine action ou inaction. Celles-ci sont récompensées si elles sont respectées et punies par la société si elles ne le sont pas.

L'excision des filles est perçue par beaucoup comme une telle "règle de comportement social". Depuis des générations, des familles et des individus perpétuent cette pratique parce qu'ils pensent que leur communauté attend d'eux qu'ils le fassent.

Vous trouverez de plus amples informations sur les mutilations génitales féminines sur le site :
www.unicef.ch
www.unicef.org
www.childinfo.org

Dernière mise à jour : février 2022

L'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, a de 75 ans d'expérience dans le domaine de la coopération au développement et de l'aide d'urgence. L'UNICEF se mobilise pour que les enfants puissent survivre et avoir une enfance préservée. La réalisation de programmes dans le domaine de la santé, de la nutrition, de l'instruction, de l'eau et de l'hygiène fait partie de ses tâches centrales, de même que la protection des enfants contre les abus, l'exploitation, la violence et le VIH/sida. L'UNICEF assure son financement uniquement grâce à des contributions volontaires; l'organisation est représentée en Suisse et au Liechtenstein par le Comité pour l'UNICEF Suisse et Liechtenstein. unicef.ch

